

Séance Conseil communal du 2 décembre 2023

Il est 9h00 lorsque le président ouvre la séance à la Salle du Conseil communal de Rougemont.

Sont présents : 26 conseillers/ères
La Municipalité (M. Stéphane Von Siebenthal excusé)
Le Boursier
M. Tell Schwitzguébel, huissier

Sont excusés : M. Nicolas Blatti
Mme Annie Blum
M. Raphaël Eggen
M. Philippe Gonçalves Guerra
M. Colin Rayroud
M. David Rossier
Mme Laurence Sieber
M. Patrick Tschudin
M. Bernard Yersin

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis N° 10/2023 - Budget 2024
5. Préavis N° 11/2023 - Demande de crédits complémentaires - Budget 2023
6. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté. Il sera suivi comme présenté.

1. Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune remarque et est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

Le Président demande que les excusés le fassent par écrit. Dans quelle forme que ce soit, il est important que la demande soit signée.

Nos deux députés, Mme Céline Baux et M. Pierre-François Mottier sont excusés. Leurs bons vœux pour les fêtes de fin d'année sont transmis à l'assemblée.

La visite annuelle du préfet s'est bien déroulée. Pour rappel, la préfecture est à disposition des conseillers pour toute question.

Le règlement communal doit être révisé. Le Président s'y attelle et prend volontiers note des remarques des conseillers.

Des courriers relatifs à la fermeture du guichet MOB sont parvenus au bureau du Conseil. Ne s'agissant pas de pétitions, ils ne seront pas lus lors du présent Conseil.

Pour rappel, une application OiOi Web est disponible. Elle permet d'obtenir rapidement toutes les actualités liées à la Commune.

Le classeur des référendum et initiatives est à disposition des conseillers.

Remerciements sont adressés à la Municipalité pour le traitement rapide et efficace des récentes coulées de boue.

3. Communications de la Municipalité

M. Frédéric Blum, Syndic

Au sujet de la revitalisation des berges de la Sarine au lieu-dit le « Le Vernex », les travaux réalisés par la Direction Générale du canton de Vaud visaient à redonner la largeur de régime à la Sarine, soit la largeur que prendrait la rivière si elle était laissée à l'état naturel. La largeur observée lors des dernières intempéries, la Sarine atteignant alors le débit d'une crue centennale, est celle qui était prévue.

Quant aux risques d'érosion relevés par M. Pascal Oesch, des contrôles seront effectués régulièrement par le Canton. Ces contrôles permettront d'assurer que le pont n'est pas en danger, qu'il n'y a pas d'érosion non souhaitée des berges, que les dépôts de sédiments ne mettent pas en danger les infrastructures à l'amont et que la conduite d'eau potable en rive gauche ne court pas de risque.

En conclusion, le gabarit de la mise à l'enquête est respecté. Une communication officielle du Canton figurera dans le prochain journal du Pays d'Enhaut.

Une réunion inter-municipalités entre les Communes du Pays d'Enhaut et les Communes voisines du Saanenland a eu lieu. Chaque Commune peut amener ses questions et ses comparaisons sur divers sujets, sans prise de décision officielle. Il est important de conserver des contacts privilégiés avec nos voisins.

Quant à la fermeture du guichet du MOB, les 3 Communes ont fait part de leur mécontentement, mais sans succès. La DGMR a également fait part de son avis négatif au MOB. Ce dernier se décharge sur les entités locales et aimerait que le PERET s'installe dans les locaux afin de gérer la vente de billets. Les 3 Communes vont se rencontrer avec le PERET et la DGMR afin de chercher une solution.

Mme Michèle Genillard

Une soirée d'information organisée par Pôle Santé aura lieu le 20 décembre 2023 à 20h00. Vifs encouragements à y participer sont adressés aux conseillers.

Mme Annie Schwitzguebel

En réponse à la demande faite lors du précédent conseil, les loyers de l'Hôtel de Commune se montent à CHF 4'000.- jusqu'en novembre 2023, puis à CHF 4'500.- jusqu'en novembre 2024 et finalement à CHF 5'000.- à partir de ce moment-là. Une caution de CHF 12'000.- a été mise en place.

Les plastiques liés à l'agriculture seront à nouveaux récupérés à la Landi les jeudis 11 janvier et 25 avril 2024 de 9h00 à 12h00.

Le bilan et la synthèse des rapports techniques de raccordement remis par les propriétaires intéressés au chauffage à distance seront effectués prochainement. Le but est de déterminer la rentabilité et de permettre la remise d'une offre ferme aux propriétaires.

M. André Reichenbach

L'arrivée du Père Noël est prévue le 23 décembre à 16h00 à l'Hôtel de Commune.

Le traditionnel feu d'artifice se déroulera le 31 décembre.

La réception des hôtes, ouverte à tout le monde, aura lieu le 1^{er} janvier dès 17h00 à l'Hôtel de Commune. Il s'ensuivra un concert gratuit à l'Eglise de Rougemont dans le cadre du New Year Festival, sponsorisé en grande partie par la Commune.

La St-Antoine aura lieu le 13 janvier 2024.

Le festival de Ballons se déroulera du 20 au 28 janvier 2024.

Le 17 février 2024, les résidents secondaires seront conviés par la Municipalité en haut de la Videmanette.

M. Marcel Moratti

N'a pas de communications.

Mme Cindy Morier

Rappelle la carte journalière dégriffée Commune disponible à nouveau à partir du 1^{er} janvier 2024. Les détails figurent sur le site des CFF. Un rappel est également fait sur l'intégration de Mobilis, dont les informations sont également disponibles sur le site CFF.

Le dernier train en provenance de Montreux, arrivant à Château-d'Oex à 23h50, peut continuer jusqu'à Rougemont s'il y a des personnes intéressées. Il s'agit d'un essai.

M. Christophe Burket remet sa place de commandant du SDIS à M. Julien Martin au 1^{er} janvier 2024. M. Lionel Feurer a été promu au grade de capitaine, en remplacement du commandant. Félicitations leur sont adressées.

4. Préavis N° 10/2023 Budget 2024
--

Le rapport de la commission est lu par Mme Marie Nussbaumer. La commission de gestion s'est réunie à 3 reprises et a rencontré la Municipalité ainsi que le Boursier.

En réponse aux demandes de conseillers, les informations complémentaires suivantes sont transmises :

Rubrique 1600.3329 Amortissement – Sentier des Arses

M. Cédric Morier s'étonne de l'amortissement comptabilisé pour le sentier des Arses alors que ce dernier n'est pas encore en fonction. L'inauguration est prévue au printemps, répond Mme Annie Schwitzguebel.

Le Boursier précise que l'amortissement doit avoir lieu dès la première année d'utilisation. Lors de l'établissement du budget, il était prévu que toutes les factures seraient payées fin 2023, nécessitant ainsi l'installation d'un amortissement dès 2024. Si tel n'était pas le cas, l'amortissement serait différé d'une année.

Rubrique 1510 Tour du Vanel

M. Cédric Morier demande des précisions sur les financements. Réponse lui est donnée par M. Reichenbach. Près de CHF 100'000.- ont été récoltés. L'entretien a été payé par le Canton. Il reste un cout d'env. CHF 80'000.- pour terminer la mise en valeur de ce site.

Rubrique 1601.3141 Skibus

M. Cédric Morier s'étonne de la somme de CHF 90'000.- provisionnée au budget au vu du préavis voté. Le préavis voté pour la saison 2023/2024 a été mis à charge des comptes 2023. Dès lors, une charge de CHF 90'000.- est prévue au budget 2024, pour la saison 2024/2025 informe le Boursier.

Le Président attire l'attention sur le fait qu'en cas d'acceptation du budget, les conseillers donnent un préavis favorable à la reconduction du ski-bus. M. Reichenbach confirme.

M. Chatelain rappelle qu'il est tout à fait possible de revenir avec un projet au cours de l'année si les conseillers le souhaitent.

Rubrique 1601.3663.01 Abonnements enfants

M. Urweider salue l'effort de la Municipalité pour l'offre des abonnements de ski aux enfants. Il s'étonne toutefois de la somme prévue au budget de CHF 31'000.-. M. André Reichenbach précise les couts des abonnements et les conditions de l'offre.

Rubrique 1900 Informatique

M. Cédric Morier aimerait connaître les détails de l'évolution de ce poste en comparaison du budget précédent. Le Boursier donne des détails sur la nouvelle centrale téléphonique prévue, cout estimé CHF 20'000.-, ainsi que sur les renouvellements informatiques nécessaires. L'idée est de répartir les dépenses de façon linéaire sur les différents exercices comptables.

Rubrique 3203 Rubloz

M. Matthias Moratti demande le montant des locations encaissées. La location de l'alpage se monte à CHF 5'500.- et celle de la buvette à CHF 8'000.-. répond le Boursier.

Rubrique 3210 Les Plans-Praz

M. Jean-Albert Lenoir s'étonne de l'activité professionnelle qui a lieu sur le terrain des Plans-Praz. Il s'agit d'un stockage temporaire de bois communal sur un terrain communal. Il n'y a donc pas de locations à encaisser, répond Mme Cindy Morier. Des démarches sont en cours pour le passage de cette zone en aire forestière. En complément, Mme Annie Schwitzguebel rappelle que la Commune apprécie également de pouvoir déposer temporairement des matériaux en cas de crue ou autre.

M. Cédric Morier s'étonne du déséquilibre entre les postes de frais à charge des locataires (N° 3210.3146.1 et 3210.4659). Effectivement, il s'agit d'une erreur qui sera corrigée, répond le Boursier.

Rubrique 3250 Forêts

M. Chatelain se pose des questions sur le fonctionnement financier du Groupement Forestier. Mme Annie Schwitzguebel informe qu'il s'agit bien de fonds publics, les membres sont l'Etat de Vaud et les 3 Communes. A noter que l'Etat de Vaud a payé les subventions dès le départ.

Par contre, les 3 Communes participent au salaire des gardes forestiers uniquement depuis 3 ans.

Rubrique 3501 Hôtel de Commune

M. Chatelain demande des détails sur l'inquiétude liée à la gestion de l'Hôtel de Commune. Mme Annie Schwitzguebel précise qu'il n'y a pas de difficultés pour l'encaissement des loyers. Le nouveau gérant et le nouveau chef de cuisine apportent satisfaction. La Municipalité souhaite que l'Hôtel de Commune soit convivial et adapté à la population locale.

Mme Rachel Schwitzguébel aimerait que l'Hôtel de Commune puisse accueillir les sociétés locales pour la tenue de leurs assemblées. Mme Annie Schwitzguebel prend note.

Rubrique 3513 Chalet « le Foyer »

M. David Reihle se questionne sur le poste location figurant côtés charges et revenus. Le Boursier informe que les places de parc derrière le chalet sont louées par la Commune. Elles sont maintenant affectées dans ce poste plutôt que dans les frais d'entretien.

M. Reihle aimerait savoir si un locataire est recherché pour l'ancien café. Non, le local est actuellement loué en tant qu'atelier et non comme appartement, répond Mme Annie Schwitzguebel. La Municipalité garde toutefois un œil sur une utilisation adéquate.

Rubrique 4300.3318 Amortissement – Route du Revers

M. Cédric Morier s'étonne du montant de l'amortissement. Selon ses calculs, le cout total revenant à la Commune se monte à env. CHF 80'000.-. Le Boursier s'est référé à la durée d'amortissement votée par le Conseil. Le montant est effectivement erroné, il n'a pas été tenu compte de la subvention à encaisser.

Pour information, la durée des amortissements sera imposée dès l'année prochaine selon la nouvelle norme MCH2, précise le Boursier.

M. Chatelain aimerait des précisions sur la somme qui aurait dû être budgétée. L'estimation se monte à CHF 10'000.-, répond le Boursier.

Rubrique 4305.3124 Achat carburant

M. Jean-Albert Lenoir demande si ce compte inclut uniquement le carburant utilisé par les véhicules de la voirie. Confirmation lui est donnée par M. Marcel Moratti.

M. Chatelain demande s'il était envisageable de regrouper l'achat de la balayeuse avec la Commune de Château-d'Oex ou alors de la louer. M. Marcel Moratti informe que la balayeuse a été contrôlée par un atelier mécanique. Elle devrait être utilisable encore 4 – 5 ans. Il a donc été décidé de la conserver pour l'instant.

M. Poulie pense opportun de se renseigner par anticipation. M. Marcel Moratti confirme que ce point sera étudié dans 3 ans. En complément, M. le Syndic précise que l'efficiencia doit être étudiée selon les véhicules concernés.

Rubrique 4310.3142 Entretien réseau routier

M. Cédric Morier comprend la stratégie de la Municipalité mais se demande si toutes les Communes ne vont pas faire de même, le pot commun restera quant à lui identique ... Mme Genillard confirme que c'est un risque. Toutefois, le retour péréquatif est normalement acquis pour 2024 et les travaux à effectuer sont bien nécessaires.

Rubrique 4503 Déchetterie

M. Chatelain demande s'il est prévu de revenir vers le Conseil avec un préavis pour le financement de la télésurveillance ou si cette dépense est prévue dans le budget 2024. Le montant est mis au budget sous chiffre 4503.3141 entretien. Un commentaire explique que cette dépense sera pour les caméras et l'installation de gardes corps sur les deux sites de déchetterie (gare et Flendruz). Donc, pas de préavis, répond Mme Annie Schwitzguebel.

Rubrique 4600 Egouts & Epuration

M. Cédric Morier s'étonne qu'il faille encore puiser dans le fonds de réserve pour ce poste soit autofinancé. Ce fonds est-il encore suffisamment approvisionné ? Le fonds de réserve se monte encore à CHF 462'000.- à fin 2023, répond le Boursier.

Rubrique 8100 Service Eau

M. Cédric Morier s'étonne que l'équilibre ne se crée pas par une utilisation du fonds de réserve mais au contraire par une diminution des entretiens nécessaires. M. Marcel Moratti répond que le fonds de réserve est actuellement négatif. Le déficit doit être comblé annuellement, en totalité sur 10 ans.

Quelles seront alors les répercussions de l'investissement du nouveau réservoir ? s'interroge M. Cédric Morier. Les unités passeront de CHF 19.51 à CHF 29.75. Les m³ augmenteront de CHF 1.22 à CHF 1.43 pour l'année 2024. Dès 2025, l'annexe au règlement sera adaptée et soumise au Conseil communal, informe M. Marcel Moratti.

Plan d'investissement

M. Jean-Albert Lenoir souhaite connaître l'intention d'utilisation de la benne compactrice. Mme Annie Schwitzguebel informe que le but est de diminuer les frais de transport. A noter que l'achat d'une benne ne sera effectué que si les finances le permettent.

M. Cédric Morier demande des précisions sur la somme importante prévue pour le Chalet l'Arbalète. Mme Annie Schwitzguebel informe qu'il s'agit du problème de la couverture Sarnafil, idem au chalet de la Planche. Le chauffage est un gouffre financier, il est nécessaire de trouver une solution.

M. Cédric Morier demande des précisions sur la somme importante prévue pour le Chalet l'Arbalète. Mme Annie Schwitzguebel informe qu'il s'agit du problème de la couverture Sarnafil, le même que l'on a eu au chalet de la Planche. Il est nécessaire de trouver la meilleure solution pour ce bâtiment, en valorisant les ressources énergétiques renouvelables concernant le chauffage, la toiture et l'isolation.

En réponse au complément demandé par M. Chatelain, Mme Rachel Schwitzguébel explique que l'entreprise Sika Sarnafil a produit une sous-couverture qui était sensée être de qualité. En altitude, avec la neige, la sous-couverture s'est révélée non efficace. Malheureusement, la garantie ne se monte qu'à 10 ans et ce délai est échu.

M. Oesch demande quels sont les projets compris dans les CHF 400'000.- budgétés pour la correction du ruissellement du Crêt. Il s'agit de l'étude effectuée par le bureau Sabert, répond Mme Cindy Morier. A noter qu'il s'agit clairement d'une estimation, le devis de la dernière version de l'étude se monte à CHF 900'000.-. Le projet est actuellement aux mains du Canton et les subventions éventuelles de l'ECA ne sont pas connues.

En complément des remarques formulées par la commission de gestion, Mme Annie Schwitzguebel aimerait ajouter que la planification énergétique ne doit pas être uniquement liée au chauffage à distance. De plus, ceci peut être subventionné jusqu'à hauteur de 50%.

M. Ludo Van der Heyden aimerait connaître la philosophie du budget. Mme Genillard répond que le budget est plutôt serré et au plus près de la réalité. Les recettes sont plutôt prudentes et les charges sont au plus juste. Les imprévus sont présentés ensuite comme dépenses extra-budgétaires.

M. Cédric Morier a l'impression que certains postes pourraient être limités. Mme Genillard pense au contraire que les couts sont assez réalistes. Au sujet du bus navette, elle rappelle qu'au vu de l'augmentation de la taxe de résidence, certains services supplémentaires doivent être offerts aux résidents. A noter que les différents impôts (successions, gain immobilier) peuvent être très variables d'une année à l'autre. Pour ce qui est des routes, complète M. Marcel Moratti, les budgets d'il y a quelques années avoisinaient CHF 1 mio. Les montants qui sont maintenant budgetés sont faibles et ne peuvent pas être diminués. A long terme, économiser sur l'entretien n'est pas sain. M. le Syndic approuve pleinement les propos de M. Moratti.

M. le Syndic a l'espoir que la situation s'améliore avec les décisions cantonales liées au changement de péréquation. Il faut toutefois être patient.

M. Ludo Van der Heyden aimerait connaître les options qui s'offrent à la Municipalité afin d'améliorer la situation. Le tableau des investissements reflète les options, répond Mme Genillard. Au vu de la situation actuelle, la Municipalité travaille malheureusement dans l'urgence. Comme mentionné par M. le Syndic, l'espoir est que la péréquation améliore les options possibles. M. Ludo Van der Heyden encourage vraiment la Municipalité à faire part des options imaginables. Mme Genillard précise que la marge de manœuvre est relativement faible. La Commune fait le maximum pour se défendre vis-à-vis du Canton, par le biais de l'UCV et l'AdCV. M. le Syndic complète en mentionnant que la sauvegarde du patrimoine est importante aux yeux de la Municipalité. Différents scénarios sont préférables, par l'encaissement de locations par exemple.

M. Jean-Pierre Urweider aimerait savoir si les amortissements liés à BDG arrivent à terme. Fin 2026, répond le Boursier.

M. Chatelain relève le salaire des assistants aux devoirs. Il se questionne sur le financement par les parents. Ce dernier pourrait-il être supprimé et ainsi ne pas pénaliser les différents élèves qui pourraient en avoir besoin ? Mme Genillard répond que les comptes de l'ASIPE sont transmis à titre indicatif. Toutefois, en tant que présidente de l'ASIPE, elle prend note et transmettra la réflexion au comité.

Le Président fait part de l'amendement remis par M. Chatelain. Il est souhaité que le montant de CHF 82'000.- budgeté au poste « 4300.3318 Amortissement Route du Revers » soit remplacé par CHF 10'000.-. M. Marcel Moratti rappelle qu'il s'agit effectivement d'une erreur, dans tous les cas l'amortissement ne se montera pas à CHF 82'000.-. M. Urweider se questionne sur la nécessité d'un tel amendement.

Au vu des détails évoqués au cours de la séance, M. Chatelain pense important de corriger cette erreur.

L'amendement est rejeté par 7 oui, 15 non et 3 abstentions.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

- **Accepter le budget 2024 tel que présenté**
Est accepté par 23 oui et 2 non

Mme Genillard remercie le Conseil pour l'acceptation du budget. La Municipalité va tout mettre en œuvre pour le respecter.

5. Préavis N° 11/2023 Demande de crédits complémentaires – Budget 2023

Le rapport est lu par Mme Marie Nussbaumer pour la commission de gestion.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **D'approuver les crédits complémentaires au budget 2023**
d'un montant de CHF 48'994.00
Est accepté par 24 oui et 1 abstention

6. Divers et propositions individuelles
--

Mme Rachel Schwitzguébel

Aimerait savoir s'il est prévu que les conduites d'eau et égouts de la rue du village soient refaites dans le cas où le chauffage à distance démarre. M. Marcel Moratti informe que la rénovation de la suite de la rue du village a été stoppée au vu de l'état des finances. Elle ne sera dans tous les cas pas reprise avant l'éventuelle mise en place du chauffage à distance. Y a-t-il des travaux liés aux égouts prévus pour la partie des Allamans ? La rénovation des égouts et de la conduite d'eau ont été effectués l'année dernière. La deuxième partie du bâtiment communal à la ruelle de la gare seront effectués l'année prochaine, répond M. Moratti.

M. Jean-Albert Lenoir

S'interroge sur l'intérêt d'étudier la reprise des plastiques, comme effectué dans la Commune de Saanen. Mme Annie Schwitzguebel étudiera ce point, en commun avec les Communes de Château-d'Oex et Rossinière, au vu de l'inter-communalité de ce domaine. A relever que cette mise en place est onéreuse et avait déjà été tentée par le passé.

M. Gilles Chatelain

Demande quelles sont les possibilités existantes pour faire respecter le 30 km/heure dans le village, en particulier pour la protection des enfants. M. le Syndic mentionne les panneaux d'alerte mis en place. Il existe également des sondages qui se révèlent largement positifs et ne justifiant ainsi pas l'installation plus fréquente de radars. Lors de l'entrée et la sortie des écoles, des gendarmes sont parfois présents.

M. Jean-Pierre Urweider

Revient sur la décharge de l'Ougette. Il trouve que l'avis des citoyens n'est pas pris en compte. M. Frédéric Blum mentionne que les recours sont un droit légal. Les opposants sont bien entourés et le Tribunal Cantonal leur a malheureusement donné raison. Une réévaluation a été demandée et des compléments ont été requis. La situation est toujours aux mains du Tribunal Cantonal.

M. Frédéric Blum

Relève la bonne collaboration entre la Municipalité et le Conseil communal. Remerciements sont adressés au bureau et la secrétaire. Il apprécie la bonne entente avec ses collègues municipaux et les remercie pour leur excellente collaboration. Au nom de la Municipalité, il adresse ses meilleurs vœux pour d'excellentes fêtes de fin d'année à chacun.

La parole n'étant plus demandée, le président met un terme aux débats à 11h50 et adresse également ses meilleurs vœux à toutes et à tous.

Rougemont, le 2 décembre 2023

Le Président du Conseil



Christophe Barbey



La secrétaire du Conseil



Nathalie Testa